

SECTION À  
COMPLÉTER PAR LE  
DÉPOSANT

**SECTION 1 - Emplacement**

**Description des travaux**

Nature des travaux		Numéro de lot	No. ID
No. civique	Rue	No de demande (permis)	Date (demande permis)

SECTION À COMPLÉTER PAR LE DÉPOSANT

**SECTION 2 - Identification**

**Propriétaire principal (au rôle foncier)**

Nom de l'entreprise ou de la personne physique		Téléphone	Cellulaire
Adresse	No. civique	Rue	
	Ville	Province	Pays
			Code postal

**Entrepreneur / Excavateur**

Nom		Téléphone	Cellulaire
Adresse	No. civique	Rue	
	Ville	Province	Pays
			Code postal

**Déposant :**

Dans le cas d'un déposant autre que le propriétaire, la «SECTION 5 - Procuration» doit être dûment complétée.

SECTION À COMPLÉTER PAR LE DÉPOSANT  
(REQUIS SEULEMENT DANS LE CAS D'UN BRANCHEMENT D'EAU, AUX FINS DES CALCULS  
HYDRAULIQUES)

**SECTION 3 - Déclaration des appareils**

**Liste des appareils standard**

Type d'appareils standards	Privé	Public	Nombre	Type d'appareils standards (suite)	Privé	Public	Nombre
Baignoire				Fontaine à boire			
Bidet				Lavabo			
Cabinet d'aisance (avec réservoir)				Lave-vaisselle			
Cabinet d'aisance (avec soupape de chasse)				Lessiveuse			
Douche (avec plusieurs pommes)				Prise d'eau extérieure			
Douche (compartiments ordinaires)				Prise d'eau intérieure			
Évier-cuisine				Urinoir (* voir note 6)			
Évier-cuvier (bac à laver)				Autres appareils standards:			

**Liste des appareils spéciaux**

Voir note*	Type d'appareils spéciaux	Privé	Public	Nombre	Voir note*	Type d'appareils spéciaux (suite)	Privé	Public	Nombre
1	Appareil de climatisation				2	Fontaine			
1	Appareil de réfrigération				3	Jeu d'eau			
1	Appareil de chauffage				4	Lave-auto automatique			
1	Groupe électrogène				5	Système d'arrosage automatique			
2	Bassin paysager (avec ou sans jets d'eau ou cascades)								
7	Autre appareil utilisant l'eau de l'aqueduc:								

\* Se référer à la «SECTION 4 - Réglementation applicable aux appareils spéciaux / Notes liées».

**SECTION 4 - Réglementation applicable aux appareils spéciaux / Notes liées****Liste des règlements applicables**

**Règlement relatif à certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération de Montréal RCG 13-011**  
(visant les bâtiments autres que résidentiels ou mixtes)

**Règlement sur l'usage de l'eau potable 13-023** (visant les bâtiments résidentiels)

**Notes liées**

Note 1	Ces appareils doivent être dotés d'une boucle de recirculation ou d'un système qui permet de récupérer les eaux à des fins de procédés industriels. <i>Ne s'applique pas à un appareil utilisé uniquement à des fins d'urgence.</i>
Note 2	Doivent être munis d'un système fonctionnel assurant la recirculation de l'eau. L'alimentation continue en eau de l'aqueduc est interdite.
Note 3	Doit être muni d'un système de déclenchement sur appel. L'alimentation continue en eau potable est interdite.
Note 4	Doit être muni d'un système fonctionnel de récupération, de recyclage et de recirculation de l'eau utilisée pour le lavage.
Note 5	Doit être équipé: <input type="checkbox"/> d'un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie; <input type="checkbox"/> d'un dispositif antirefoulement à pression réduite; <input type="checkbox"/> d'une vanne électrique destinée à être mise en oeuvre par un dispositif de pilotage électrique et servant à la commande automatique de l'arrosage ou du cycle d'arrosage. Doit être installée en aval du dispositif antirefoulement; <input type="checkbox"/> d'une poignée ou d'un robinet-vanne, accessible de l'extérieur, à fermeture manuelle (aux fins de bris, défauts ou urgences).
Note 6	Les urinoirs à réservoir de chasse automatique utilisant l'eau de l'aqueduc sont interdits.
Note 7	Consulter les règlements applicables pour les exigences.

**SECTION 5 - Procuration****Mandataire (En lettres moulées)**

Nom de l'entreprise (s'il y a lieu)

Nom de la personne physique ou du représentant autorisé dans le cas d'une entreprise		Téléphone	Cellulaire	
Adresse de l'entreprise ou de la personne physique, selon le cas.	N° civique	Rue		
	Ville	Province	Pays	Code postal

La présente procuration vise à autoriser le mandataire, en lieu et place du propriétaire principal de l'immeuble visé (mandant), à agir à titre de déposant et à gérer l'ensemble des procédures administratives et financières liées à la demande de service en faisant l'objet. Le mandant autorise ainsi son mandataire dans le cadre de la présente demande:

⇒ **à compléter et à signer tous documents requis ainsi qu'à payer toutes sommes exigées aux fins des travaux ou permis liés;**

**SECTION 6 - Signataire****Signature du propriétaire**

Nom de la personne physique ou du représentant autorisé dans le cas d'une entreprise(en lettres moulées)

Signature

Date

Le propriétaire principal du bâtiment (mandant) demeure le seul responsable de la demande de service déposée auprès de la Ville de Montréal et s'engage à respecter toutes les clauses et exigences qui y sont contenues. Il s'engage, de plus:

⇒ **à payer toutes sommes pouvant être dues en réajustement suite à la réalisation des travaux relevant de la Ville de Montréal;**

⇒ **à percevoir toutes sommes pouvant être remboursables en réajustement suite à la réalisation des travaux relevant de la Ville de Montréal.**